

Interdiction de se dissimuler le visage

L'interdiction de se dissimuler le visage, demandée dans [l'initiative populaire actuelle](#), n'est pas une revendication nouvelle. Dans l'histoire récente, par exemple, il y a eu une motion intitulée « [Bas les masques](#) » demandant une interdiction nationale du port de masques, cagoules ou voiles intégraux, ou une [initiative cantonale](#) visant à interdire le port de cagoules dans l'espace public – toutes deux rejetées par le Parlement il y a une dizaine d'années.

Toutefois, une interdiction cantonale de se dissimuler le visage a été introduite pour la première fois en Suisse il y a plus longtemps. Dans quel canton et quand ?

- a. dans le Canton d'Argovie en 1970
- b. dans le Canton du Tessin en 1980
- c. dans le Canton de Bâle-Ville en 1990

La bonne réponse est : **c)**.

Dans le **canton de Bâle-Ville**, les citoyennes et citoyens ont approuvé en date du **21 mai 1990** l'interdiction de se dissimuler le visage pendant les manifestations.